

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2025

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

AMENDEMENT

N ° CS296

présenté par

M. Boulogne, M. de Lépinau, M. Loubet, M. Golliot, M. Lopez-Liguori, M. Dessigny, M. Guitton,
M. Le Bourgeois, M. Meizonnet, M. Meurin, Mme Roy, M. Salmon, M. Taché de la Pagerie,
M. Tesson et M. Renault

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 8 BIS, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
